

Connecting to win



Elections sociales mai 2020 : les intérimaires pourront voter !

Des élections se dérouleront dans votre entreprise au mois de mai 2020 pour élire vos représentantes et représentants au Comité pour la Prévention et la Protection des Travailleurs (CPPT) et au Conseil d'entreprise (CE). Pour avoir un CPPT il faut 50 membres du personnel occupés dans l'entreprise et pour un CE il en faut 100.

Cette fois-ci les intérimaires pourront voter également !

C'est la première fois et ce droit a été obtenu grâce aux actions menées par vos organisations syndicales.

La porte d'entrée pour travailler dans ce secteur est souvent le contrat intérimaire mais il est important pour chaque travailleur de se sentir reconnu comme employé à part entière de l'entreprise.

Deux conditions pour que les intérimaires puissent voter :

- Avoir travaillé dans l'entreprise 3 mois ou 65 jours ouvrables (si interruption(s) du contrat), entre le 1er août 2019 et l'affichage de la date des élections dans l'entreprise (février 2020)
- Travailler dans l'entreprise au moins 26 jours entre la date de l'affichage et la finalisation des listes électorales (avril-mai 2020)

Pourquoi voter aux Elections Sociales ?

Voter c'est important pour choisir les personnes qui vous représenteront auprès de la Direction ;

Voter c'est apporter votre soutien à vos délégué.e.s qui négocient au quotidien les salaires et les conditions de travail pour l'ensemble du personnel ;

Voter c'est affirmer que les intérimaires, tout comme les autres membres du personnel, ont des droits.

Dans plusieurs entreprises des accords sont négociés par vos délégué.e.s pour transformer les contrats intérimaires en contrats à durée indéterminée après 2 contrats par exemple ou après X mois de travail intérimaire.

Nous négocions aussi des accords pour que tous les membres syndiqués bénéficient d'une prime syndicale, de la même manière que les membres sous contrat d'intérim.

Depuis 2006, UNI ICTS (Syndicat mondial des travailleurs des télécoms et des centres d'appel) organise, durant le mois d'octobre, une semaine d'action dans les contacts centers. Chaque année, vos organisations syndicales se joignent à l'événement : nous mettons en avant une thématique et nous organisons des actions de sensibilisation et de rencontre des travailleurs des contacts centers pour faire avancer vos conditions de travail.